

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	967
Dont Locaux industriels (MU) :	964
Taxe foncière (non bâti) :	1
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	189 100
a. Réduction des bases des créations d'établissements	3
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	152 069
c. Locaux industriels	37 028
d. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	428 622
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	769 701
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	356 104
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	

3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises 302 135
- b. CVAE : part dégrevée 152 755
- c. CVAE : exonérations non compensées

4. TAXE D'HABITATION

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants 1 366 661
- b. Bases des locaux vacants soumis à THLV 9,97
- c. Taux figé de taxe d'habitation

5. PRODUIT DES IEPER

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	2 380
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	29 717
Stations radioélectriques	47 855
Gaz – Stockage, transport...	9 270

6. FRACTION DE TVA

	1 745 144
--	-----------

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)
1ère année de FPU	24,51	24,57		18,77	24,52	25,89
FPU régime de croisière						

EPCI en régime de croisière

Coefficients de variation du TMP des deux taxes foncières (22)		Plafonnement du taux de CFE	
(bâti) (21)	(23)	Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafond 2021 (25)
1,000583	0,997382	26,45	52,90

Majoration spéciale du taux de

Taux moyen pondéré des tax foncières de 2020 national	20,28
Tx max de la mayo. spéciale	

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX DIMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

CFE	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux d'imposition plafonné pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3)
	3 219 945	24,57	>>>	2 634 000	647 174
	Réserve de taux capitalisée	0,010	Taux voté	Taux mis en réserve	Produit de CFE unique (col 4 x col 8)
			24,57	0,000	647 174
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....					

I.B - TAXES FONCIÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit fiscal de référence (col 3 x col 2)	Taux votés	Produit correspondant (col 3 x col 5)
Taxe foncière (bâti)	15 536 063	0,225	2b	15 346 000	34 529	0,225	34 529
Taxe foncière (non bâti)	1 507 001	4,07		1 510 000	61 457	4,07	61 457
					95 986	Prod. fisc. attendu TF	95 986

Aide au calcul des taux addit. par variation proportionnelle

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence pour 2021	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels (Col.11*col.13)
Taxe foncière (bâti)	0,225	12	
Taxe foncière (non bâti)	4,07	13	
		Produit attendu des TF	
		95 986	
		Produit de référence des TF total col 4	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
454 890	89 222	91 336	136 256	31 419	1 745 144	2 54
Alloc. compensatrices	190 068	DCRTP	Versement FNGIR	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	78

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

443 160 + 803 123 + 190 068 + 782 411 = 2 699 08

Produit attendu des taxes à taux votés (col.6)
 Total autres taxes (cadre II)
 Allocations compensatrices + DCRTP
 Versement FNGIR
 Contribution FNGIR
 Fraction de TVA nationale
 Montant total prév. 2021 titre de la fiscalité directe

A CLERMONT-FERRAND le 31 MARS 2021
 le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES M PATRICK SISCO

Le préfet, le

Le président, le 01/04/2021